



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 1^{er} juin 2010

N° 134

L'an deux mille dix et le sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. CARILLO
M. PAUL en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO
M. LE NGUYEN en faveur de M. COMBE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme CONFAIS

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – REPORT

Rapporteur : Monsieur ALLOUCHE

Par délibération du 10 mars 2010, le Conseil municipal décidait d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les travaux liés à l'arrivée sur Juvignac de la 3^{ème} ligne de tramway vont entraînés de grosses perturbations au niveau des accès sur Juvignac. Avec les enseignements tirés des lignes 1 & 2, il apparait que ces perturbations ne seront pas neutre pour le commerce local (baisse du chiffre d'affaires..).

Au vu de ce qui précède, et compte-tenu de la durée prévisible des travaux (18 mois), il est proposé au Conseil municipal de reporter la date d'effet d'application de la taxe locale sur les emplacements publicitaires du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Allouche à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 9 juin 2010
et publication
le 9 juin 2010

Le Maire

